

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2012/092 du 18 septembre 2012 relative à la refonte du régime indemnitaire des agents communaux dans les conditions prévues par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (article 88) et son décret d'application (décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié).

Cette délibération prévoyait l'octroi du régime indemnitaire aux seuls fonctionnaires titulaires.

Les collaborateurs de cabinet bénéficiant d'un CDD (contrat de travail à durée déterminée) de droit public pour la durée du mandat, il convient de leur prévoir, à compter du 1^{er} avril 2015 l'octroi du régime indemnitaire afin de tenir compte de leur manière de servir et de l'implication dans leurs fonctions et les missions qui leur sont confiées.

N° 2015/072

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DELIBERATION N° 2012/092 du 18 SEPTEMBRE 2012

CM DU 02/04/2015

N° 2015/072

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DELIBERATION N° 2012/092 du 18 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer du régime indemnitaire aux collaborateurs de cabinet bénéficiant d'un CDD de droit public.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE